

LES ÉCOLES DE LA DEUXIÈME CHANCE

DONNER AUX JEUNES DÉCROCHEURS LES MOYENS DE RÉUSSIR



NOVEMBRE 2015

COMMISSION DES FINANCES



François PATRIAT (Socialiste et Républicain - Côte-d'Or) et Jean-Claude REQUIER (RDSE - Lot)
RAPPORTEURS SPÉCIAUX DE LA MISSION "TRAVAIL ET EMPLOI"

LE CONSTAT

150 000
JEUNES EN FRANCE

sortent du système scolaire sans diplôme et sans formation chaque année. Pour lutter contre ce fléau, différentes initiatives ont vu le jour au sein de l'éducation nationale (microlycée, réseau « Formation Qualification Emploi », etc.) et en dehors (Écoles de la deuxième chance, EPIDE notamment).

QUE SONT LES ÉCOLES DE LA DEUXIÈME CHANCE ?

Il s'agit d'un dispositif original s'adressant aux jeunes les plus en difficultés.
La pédagogie des écoles de la deuxième chance repose sur 2 axes :

1

La définition d'un projet professionnel



grâce à la multiplication des stages en entreprise

2

Remise à niveau



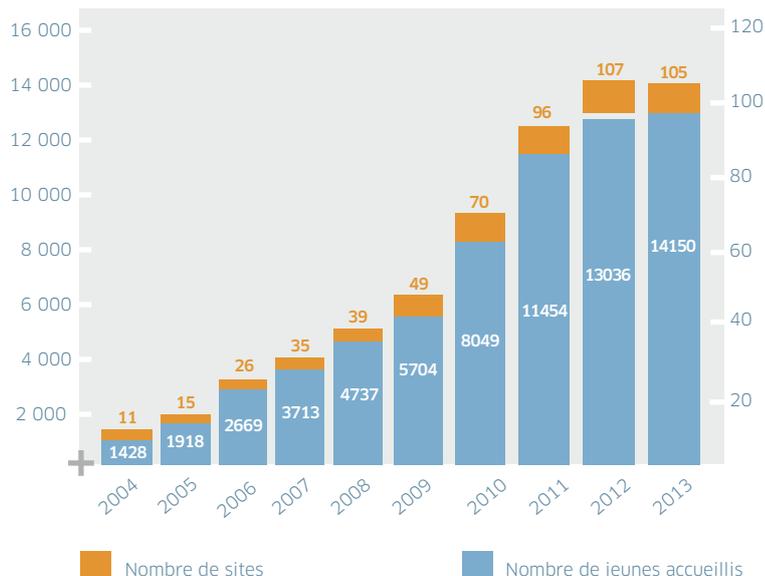
La remise à niveau des savoirs de base

Étapes de la « scolarité » en E2C



Source : Réseau « E2C »

Évolution du nombre de bénéficiaires et de structures depuis 2004



Source : Bilan annuel 2013 du réseau « E2C »

DES RÉSULTATS CONVAINCANTS

Sur 6 670 jeunes ayant quitté le dispositif en 2013, 58 % ont eu accès à une formation ou à un emploi.

Un dispositif largement méconnu : une orientation des jeunes vers les E2C s'effectuant majoritairement par les missions locales mais rarement spontanée.



Préconisation : renforcer la visibilité du dispositif

- Développer des actions de communication à destination des jeunes et des établissements scolaires ;
- Doter l'attestation de compétences acquises, remise en fin de « scolarité », d'une véritable reconnaissance juridique.

Un dispositif d'inspiration proche de l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et de la Garantie jeunes.



Préconisation : améliorer la coordination avec les autres dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et entre écoles

- Établir un référentiel reprenant les expériences menées dont les résultats sont positifs et le diffuser à l'ensemble des écoles afin d'améliorer la qualité des formations proposées ;
- Envisager des mutualisations en permettant, par exemple, aux bénéficiaires de la Garantie jeunes de suivre les formations « disciplinaires » proposées par les E2C ;
- Renforcer et institutionnaliser le dialogue avec les autres acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire, par exemple au sein des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), dont le rôle serait renforcé et institutionnalisé.

Un suivi « administratif » des anciens stagiaires réel mais limité. Des indicateurs de performance imprécis et insuffisants (taux de sortie positive, nombre de jeunes accueillis, budget des écoles).



Préconisation : renforcer le suivi des anciens stagiaires et mettre en place un pilotage par la performance

- Dans l'objectif de mieux connaître le parcours des anciens stagiaires, uniformiser la gestion du suivi à trois, six, neuf et douze mois et envisager la mise en place d'un suivi à cinq ans après la sortie du dispositif ;
- Mettre en place de nouveaux indicateurs de performance inspirés de ceux de l'EPIDE permettant, dans le cadre d'un dialogue de gestion renforcé et associant l'ensemble des financeurs, un véritable pilotage par la performance.



Un nombre de bénéficiaires multiplié par près de 2,5 entre 2009 et 2013, passant de 5 704 à 14 150. Un nombre de structures multiplié par 2 sur la même période, mais inégalement réparti sur le territoire.

Préconisation : poursuivre l'extension du réseau afin de proposer une offre homogène sur l'ensemble du territoire

Une situation financière saine pour la plupart des écoles mais des difficultés de trésorerie liées aux procédures d'obtention des crédits du fonds social européen et à la mise en œuvre de la réforme du financement de l'apprentissage.

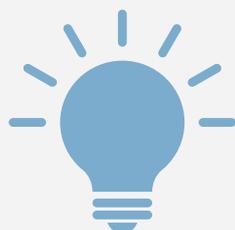
 CHIFFRES CLÉS

Un coût total s'élevant à 75,6 millions d'euros en 2013

Un financement essentiellement régional : une part régionale du financement des E2C qui s'élevait en 2013 à près d'un tiers du total (30,7 %)

Depuis 2009, un engagement de l'État dans le cofinancement des écoles qui s'est traduit par un important effet de levier

Depuis 2011, des crédits inscrits en loi de finances initiale stables, s'élevant à 24 millions d'euros



Préconisation : accompagner le développement du réseau en consolidant les financements

- Stabiliser la participation financière de l'État et actualiser la circulaire de 2009. En contrepartie, dans le cadre du dialogue de gestion, améliorer l'accès des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) aux bases de données des écoles ;
- Préciser par circulaire les modalités de répartition de la taxe d'apprentissage aux organismes collecteurs ;
- Envisager une mutualisation de certaines fonctions, en particulier financières et comptables, au niveau régional afin de réaliser des économies d'échelle.